



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2008

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 9 mai 2008

**Affichage** : 9 mai 2008

**Présents** : M. AUBRY P., Mme DE CONTO S., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A., Mlle PEREIRA S., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD. J.P.

**Absents représentés** : Mme BINET I., représentée par M. SARRAZIN P.  
M. DELMOTTE L., représenté par Mme DE CONTO S.

**Absents** : Mlle SOTH S.

**Secrétaire de séance** : Mme ESSERT S.

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. FINANCES**

##### **I.1 – Attribution d'une part des droits de mutation par le Conseil Général du Doubs**

Le Maire informe les conseillers que le Conseil Général du Doubs a attribué une somme de 57.406,44 €uros au titre du Fonds Départemental des Taxes sur les Droits de Mutation.

##### **I.2 – Convention avec le Conseil Général du Doubs concernant sa participation aux travaux du carrefour du château**

À l'occasion de la réalisation du rond point du château, le Conseil Général du Doubs prend en charge le revêtement sur la RD 106 et la signalisation horizontale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention concernant ce projet avec le Conseil Général du Doubs.

##### **I.3 – Demande de subvention pour l'association « LASCAR danse »**

L'association LASCAR « section danse », sollicite la commune en vue d'obtenir le financement du renouvellement d'un lot de 12 tutus pour un montant global de 500 €uros, au titre d'une aide à l'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser une subvention de 500 €uros à l'association LASCAR « section danse ».

## **II. CHANTIERS ET INVESTISSEMENTS**

### **II.1 – Travaux supplémentaires du carrefour du château**

Le Maire informe le Conseil Municipal que quelques aménagements ont dû être engagés dans la réalisation du carrefour en complément du marché initial :

- Pose de gaine pour l'enfouissement futur de la ligne haute tension, présente dans le secteur.
- Renforcement d'un mur de soutènement le long du trottoir, en limite de propriété privée.
- Travaux de mise en œuvre de « brise-roches ».
- Pose de projecteurs et leur alimentation pour éclairer l'arbre situé au centre du rond point.

Le coût total est de 6.930,50 €uros H.T., soit un supplément de 4,3 % par rapport au marché initial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant au marché.

### **II.2 – Raccordement électrique EDF**

Le Maire informe les conseillers qu'il a été nécessaire de faire appel à E.D.F. pour réaliser la fourniture et la pose d'un compteur pour un montant de 1.032 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette dépense.

### **II.3 – Marché d'extension et de sécurisation de l'alimentation en eau potable d'Avanne : choix du prestataire**

La commission s'est réunie en Mairie d'Avanne-Aveney le 16 mai 2008 à 17h30 afin d'étudier les offres proposées par les entreprises relatives aux travaux A.E.P. rue des Combots.

Neuf enveloppes ont été remises à la Commune : SARL Heitmann, Bonnefoy, EURL Nicod, Malpesa, SARL Dromard, PBTP, Sobeca, Sacer-Lacoste et Eurovia.

La commission, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante transmise par la Société EURL Nicod pour un montant H.T. de 40.082,13 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix.

### **II.4 – Marché de sécurité et protection de la santé pour l'extension et la sécurisation de l'alimentation en eau potable d'Avanne : choix du prestataire**

La commission s'est réunie en Mairie d'Avanne-Aveney le 16 mai 2008 à 17h30 afin d'étudier les offres proposées par les entreprises relatives au marché S.P.S. rue des Combots.

Trois enveloppes ont été remises à la Commune : Roy Bernard, PMM et SARL 4 C.

La commission, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante transmise par la Société ROY Bernard pour un montant H.T. de 245 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix.

### **II.5 – Prestation assurée par la Ville de Besançon**

La connexion de la nouvelle extension du réseau communal sur le réseau de la ville de Besançon, requiert la mise en place des éléments suivants :

- Une bouche à clé.
- Une vanne et divers accessoires à implanter sur une conduite de 200 mm de diamètre.

L'ensemble des fournitures et prestations associées est estimé à 1 443 €uros H.T. par les services de la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette dépense.

### **II.6 – Prestation confiée au fermier Gaz et Eaux**

L'interconnexion entre le réseau nouveau et le réseau communal actuel d'une part et d'autre part entre le réseau nouveau et le réseau incendie du Centre de Soins et d'Hébergement J. Weinman, nécessite la mise en place de divers équipements :

- Compteur, filtre, stabilisateur, vannes...

La fourniture et la pose, par le fermier Gaz et Eaux, sont estimées ainsi :

- 740 €uros H.T. pour la 1<sup>ère</sup> connexion,
- 7 233 €uros H.T. pour la seconde connexion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette dépense.

### **II.7 – Achat d'un combiné « imprimante Laser-Scanner » pour la maison des associations**

L'association LASCAR sollicite l'acquisition par la commune d'un combiné « imprimante laser-scanner-fax » ainsi que deux ordinateurs pour la maison des Associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision lors du prochain Conseil Municipal, en attente de la signature de la convention qui engagera la commune et les diverses associations utilisatrices du matériel.

### **II.8 – Installation d'éclairage public rue de la Pommeraie : choix du prestataire**

La commission s'est réunie en Mairie d'Avanne-Aveney le 16 mai 2008 à 17h30 afin d'étudier les offres proposées par les entreprises relatives aux travaux d'éclairage public rue de la Pommeraie.

Cinq enveloppes ont été remises à la Commune : Vigilec, France Réseaux, Cegelec, Bonnefoy et Haefeli-Zirremlin.

La commission, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante transmise par la Société Vigilec pour un montant H.T. de 5.745 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix.

### **II.9 – Aménagement de sécurité Grande Rue : choix du prestataire**

La commission s'est réunie en Mairie d'Avanne-Aveney le 16 mai 2008 à 17h30 afin d'étudier les offres proposées par les entreprises relatives aux travaux de sécurité dans le virage de la Grande Rue.

Trois enveloppes ont été remises à la Commune : Berion, Bonnefoy et Accobat.

La commission, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante transmise par la Société Berion pour un montant H.T. de 20.934,90 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix.

### **II.10 – Marché de maîtrise d'œuvre pour les trottoirs de rue Paillard : choix du prestataire**

La commission s'est réunie en Mairie d'Avanne-Aveney le 16 mai 2008 à 17h30 afin d'étudier les offres proposées par les entreprises relatives au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de trottoirs, avaloirs et aménagement de voirie rue René Paillard.

Six enveloppes ont été remises à la Commune : PMM, Berest, Bej, Setib, Ingerop et le Bureau du paysage.

La commission, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante transmise par la Société Bej pour un montant H.T. de 4.860 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix.

### **II.11 – Demande de subvention**

Le Conseil, unanime, autorise le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général du Doubs pour le chantier d'extension et sécurisation du réseau A.E.P.

## **III. DIVERS**

### **III.1 – Avancement du projet de création de micro-crèche au village**

Faisant suite à plusieurs réunions organisées avec Familles Rurales du Doubs, et d'autre part avec la CAF, décision a été prise d'ouvrir la micro-crèche au public à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les appels d'offres de travaux d'aménagement ont été publiés récemment et que les parents ont été invités à une réunion le 22 mai 2008 pour définir précisément les modalités de fonctionnement de la crèche, sachant que les inscriptions et les confirmations seront effectuées mi-juin.

### **III.2 – Base d'un protocole de collaboration avec la commune de Rancenay concernant la micro-crèche**

Décision est prise, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription d'enfants de Rancenay, dès l'instant où l'on a satisfait les demandes des résidents de la commune d'Avanne-Aveney, et sous réserve que la commune de Rancenay accepte de prendre à sa charge la part des frais de fonctionnement, au titre de la subvention d'équilibre versée à la commune d'Avanne-Aveney, et ceci au prorata de la consommation effective, ces éléments étant consignés dans une convention bi-latérale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

### **III.3 – Désignation des garants de coupe**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer de nouveaux « garants de coupes », 3 candidats se sont portés volontaires : MM. PERRIN Yohann, CHAMBELLAN Bernard, DE CONTO Emile.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la nomination de ces trois candidats.

### **III.4 – Représentation de la Commune au Sybert et au SCOT**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dorénavant la charge de Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour « la collecte et le traitement des déchets ». A ce titre, proposition est faite de remettre en cause l'affectation des élus dans les instances du Sybert et du Scot.

- Laurent DELMOTTE abandonne sa représentation au Sybert et candidate au Scot.
- Jean-Pierre TAILLARD abandonne sa représentation au Scot et candidate à la représentation du Sybert.

Les conseillers, à l'unanimité, élisent Monsieur Laurent DELMOTTE pour représenter la Commune au sein du SCOT et Monsieur Jean-Pierre TAILLARD pour représenter la Commune au sein du Sybert.

### **III.5 – Délibérations budgétaires modificatives**

#### **a) Budget forêt**

Afin d'annuler le titre 2007 émis à tort relatif au reversement de la TVA, il y a lieu d'ouvrir les crédits pour 1.764 € au compte 673 (DF).

Pour la régularisation des centimes au compte de TVA, il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 658 (DF) pour le montant de 0,10 €.

Le compte de recettes c/7022 sera augmenté de 1.764 € + 0,10 €, il sera donc de 34.404,10 €.

#### **b) Budget eau**

Pour le paiement de la facture de l'Est républicain, il y a lieu d'ouvrir des crédits au compte 2033 (DI) pour 180 €, qui seront prélevés au chapitre 020 « dépenses imprévues d'investissement ».

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

### **III.6 – Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2008, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

- |                                 |   |                 |
|---------------------------------|---|-----------------|
| 1. LIO Annie épouse MEZERGUES   | } | à Avanne-Aveney |
| 2. GOTTSCHALK Alexandre         |   |                 |
| 3. BARBIER Marie épouse KAREGAR |   |                 |

La séance est close à 22h00

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.